

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
18	19

Date de la convocation
04/12/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

**TARIFS
ANNEE 2021**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20201210-DE09-101220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION N° 09
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHARTES

L'an deux mille vingt et le dix décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer Pierre Clavel (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Vanessa GONZALVO (procuration à Karine PERROTIN)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2020, les tarifs pour le prêt de livres à la Bibliothèque municipale étaient fixés comme suit :

- Abonnement annuel : 8 € par famille ;
- Occasionnels : 1 € par livre.

Il propose de ne pas modifier ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe, pour l'année 2021, les tarifs pour le prêt de livres à la bibliothèque municipale comme suit :

- Abonnement annuel : 8 € par famille ;
- Occasionnels : 1 € par livre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

